

Plans d'épargne pour les cadres au sein de la caisse de prévoyance Service public et Comunitas

Etat 1.1.2023

Epargne cadres 1	Epargne cadres 2
18–24 ans: 0%	18–24 ans: 0%
25–65 ans: 5%	25–34 ans: 5%
	35–65 ans: 8%

Prestation

Les plans d'épargne pour les cadres doivent être considérés comme étant des compléments aux plans de base. Des cotisations d'épargne supplémentaires sont versées en vue d'augmenter la prestation de vieillesse. Les plans d'épargne pour les cadres ne prennent en considération – à l'exception de l'assurance du capital en cas de décès – aucunes prestations de risque. Celles-ci peuvent être couvertes par les plans de base.

Possibilités de coordonner les plans d'épargne pour les cadres avec les plans de base

- Salaire assuré:
 - Salaire AVS sans déduction de coordination
 - Salaire AVS avec déduction de coordination LPP (2023 = CHF 25'725.–)
- Salaire en surobligatoire: > CHF 88'200.– (cf. exemple d'application ci-dessous)
- Salaire à partir du maximum LAA: > CHF 148'200.–

Assurance complémentaire du capital en cas de décès

Assurance du capital en cas de décès en % du salaire assuré ou du salaire AVS.
Exemple: en cas d'assurance d'un capital supplémentaire en cas de décès de 100% du salaire assuré ou du salaire AVS, les cotisations s'élèvent à 0.2% du salaire assuré ou du salaire AVS.

Contrat d'affiliation

Les plans d'épargne pour les cadres sont réglementés dans un contrat d'affiliation séparé. Par conséquent, les frais administratifs sont également calculés et facturés séparément.

Répartition des cotisations

La répartition des cotisations peut diverger de celle du plan de base. Selon les dispositions légales, l'employeur assume au moins 50%.

Exemple d'application

Plan cadre: Epargne cadre 1 (Assurance surobligatoire) Salaire AVS: CHF 130'000.– ./ Obligatoire: CHF 88'200.– = Salaire assuré pour le plan d'épargne cadre CHF 41'800.–
Plan de base: p. ex. Epargne 6, Risque 60 (Assurance obligatoire et surobligatoire) Salaire AVS: CHF 130'000.– ./ Déduction de coordination CHF 25'725.– = Salaire assuré pour le plan de base CHF 104'275.–